



amende camping sauvage espagne

Par **tonio73**, le **03/10/2012** à **20:15**

bonjour,

Cet été je suis partis avec des amis dans les îles Baléares a Majorque du 28 juillet 2012 au 9 août 2012 le premier soir ne savant pas ou dormir nous avons fait du camping sauvage (simple hamac) dans une crique, nous n'étions pas les seuls. Le lendemain nous fumes réveillés par la garde civil qui nous ont relevés notre identité A CHACUN (nom, prénom, numéro carte d'identité, adresse etc... et nous ont affirmés que nous serions condamnés (amende) que s'ils nous reprenaient (ce qui ne fut pas le cas). Pensant être "tranquille" j'ai reçu il y 1 semaine un courrier d'un juge de Majorque qui m'annonce que j'ai 2 semaines pour contester cette infraction dans lequel cas je serais condamné a payer une amende de 100 a 1000 euros... Que dois-je faire? Je suis le seul à avoir reçu cette lettre de mes amis et ils ont fait une très grosse faute dans mon nom de famille.

Quelles sont les risques si je ne renvoie rien? Si je renvoie une lettre doit elle être forcément en espagnol? Quelles sont les contestations qui peuvent être crédible aux yeux d'un juge?

Merci d'avance